

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 novembre 2021

AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS MÉDICALES

Mesdames, Messieurs,

La Direction générale adjointe de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, souhaite informer les professionnels de la santé sur la vaccination contre la COVID-19 des enfants âgés de 5 à 11 ans qui débutera le mercredi 24 novembre 2021.

Le vaccin Comirnaty pédiatrique qui sera utilisé pour vacciner les enfants de 5 à 11 ans ne contient que le tiers de la quantité d'ARN messenger contenue dans le vaccin Comirnaty utilisé chez les personnes de 12 ans et plus. Les réactions indésirables sont donc moins fréquentes dans ce groupe d'âge que chez les adolescents et les adultes. Elles se produisent plus souvent au moment de l'administration de la deuxième dose.

L'utilisation d'un intervalle de 8 semaines ou plus entre les doses permet une meilleure efficacité et réduit la fréquence des réactions après la vaccination. Les plus fréquentes sont : douleur, rougeur et gonflement au site d'injection, mal de tête, fatigue et douleurs musculaires.

Même si les jeunes ont peu de risques de complications graves de la COVID-19 comparativement aux personnes plus âgées, la vaccination des personnes de 5 à 11 ans comporte plusieurs avantages :

- Elle protégera les jeunes des complications rares, mais graves.
- Elle limitera la transmission du virus et aidera au contrôle de la pandémie dans la population, en prévenant la transmission vers son entourage.
- Elle permettra un assouplissement des autres mesures sanitaires nécessaires pour le contrôle de la transmission qui ont beaucoup d'impacts sur les activités pédagogiques, la réussite et la persévérance scolaire et le bien-être général des jeunes.
- Elle limitera les éclosions et les fermetures des classes facilitant ainsi la réussite et la persévérance scolaire.
- Elle permettra la reprise des activités parascolaires et sportives. Ces activités ont des effets importants sur la santé mentale et physique des jeunes.

... 2

La vaccination des enfants se fera dans les centres de vaccination ou à l'école selon le choix des parents. Il n'y aura pas d'offre de vaccination en pharmacie pour cette clientèle. Les parents pourront prendre rendez-vous directement sur Clic Santé. Une lettre sera aussi acheminée aux parents par l'école afin de leur expliquer les modalités de la vaccination en milieu scolaire.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et vous aideront dans votre pratique.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'avis Vaccination contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 11 ans au Québec ainsi que le Protocole d'immunisation du Québec.

De plus, une capsule sur l'avis du CIQ sera disponible sous peu à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/vaccination>

Nous vous invitons donc à diffuser cette information à vos membres par le moyen de communication que vous jugerez approprié.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

N/Réf. : 21-SP-01132